

Bachelier en enseignement section 1

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101	7090 BRAINE-LE-COMTE	
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4	6041 GOSSELIES	
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9	7900 LEUZE-EN-HAINAUT	
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

U1301 Se préparer à la profession			
Ancien Code	PEUN1B31PRPRO	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/ EUB1310		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Christine DEBLED (debledc@helha.be) HELHa Gosselies Yasmine GAIED (gaiedy@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Céline VANDER MEULEN (vandermeulenc@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette AA vise à :

- relever les représentations du métier chez l'étudiant et les confronter avec des éléments de la réalité, des résultats de recherche et des prescrits;
- découvrir les facteurs essentiels, les facilitateurs d'apprentissage des élèves et les stratégies d'enseignement efficaces.

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 LES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR INSTITUTIONNEL, SOCIAL ET CULTUREL

Sous Compétence 1.1 Agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale

1.1.1 Agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale

Sous Compétence 1.2 Comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité

1.2.1 Comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité

Compétence 4 LES COMPÉTENCES DU PRATICIEN RÉFLEXIF

Sous Compétence 4.3 Construire progressivement son identité professionnelle notamment en

- mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio
- 4.3.1 Construire progressivement son identité professionnelle notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE est à même :

- de confronter ses représentations du métier aux prescrits légaux et attentes de la société ;
- d'identifier les éléments clés d'un dispositif pédagogique en termes de planification des activités (documents de préparation), de gestion de la classe (dimension organisationnelle et relationnelle) et des apprentissages (dimension pédagogique).

L'étudiant sera évalué sur ces différents acquis d'apprentissages.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEUN1B31PRPROA Se préparer à la profession

45 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEUN1B31PRPROA Se préparer à la profession 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 1

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05

Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Se préparer à la profession			
Ancien Code	22_PEUN1B31PRPROA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZEUB1311		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Céline VANDER MEULEN (vandermeulenc@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Module qui vise à relever les représentations du métier chez l'étudiant et les confronter avec quelques éléments de la réalité... (être enseignant, enseigner/apprendre, comment aider à apprendre?)

Découvrir les facteurs essentiels, facilitateurs d'apprentissage des élèves et stratégies d'enseignement efficaces.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Démontrer une connaissances, une compréhension et une conscience du rôle spécifique de l'enseignant en tant qu'acteur pédagogique, social, culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, de la nécessité d'intégrer la diversité et de développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale.

Identifier les éléments clés d'un dispositif pédagogique en termes de planification des activités (documents de préparation), de gestion de la classe (dimension organisationnelle et relationnelle) et des apprentissages (dimension pédagogique).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les motivations de l'étudiant à rentrer dans la formation, sa représentation du métier à l'entrée en formation : quel enseignant souhaite-t-il devenir ?

La planification :

- étapes incontournables de la démarche d'enseignement/apprentissage,
- attendus, tâches et consignes,
- organisation temporelle, matérielle et des regroupements (équilibre et variété des activités mentales, des dispositifs, équilibre de l'horaire, matériel soutien d'apprentissage ou distracteur, ...)

La régulation des interactions en classe visant l'efficacité pédagogique :

- respect des besoins, bienveillance et exigence, cadre pour un climat de classe qui favorise l'apprentissage,
- soutien et étayage
- qualité, moment et nature des feed-back,
- organisation du travail en groupe
- mises en situations mobilisatrices, recherche de sens, construction d'un vécu commun

Démarches d'apprentissage

Nature des activités diverses dans le but de :

- Faire émerger, déconstruire et reconstruire les représentations du métier ;
- Observer/vivre/analyser des dispositifs pédagogiques

Dispositifs d'aide à la réussite

Prise de notes régulières, participation active aux séances de cours et aux tâches demandées pour bénéficier d'explications supplémentaires ou de feedbacks.

Sources et références

Voir connected

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours + supports power point et cours sur connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Liens avec les UE 111

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).